

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 11 mai 2009**  
~~~~~

Sécurisation de l'entrée RD27 de La Boissière, plan de financement.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 11 mai 2009, à Gignac au siège de la Communauté de communes, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Jean-Claude MARC, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Sylvie CONTRERAS, Maguelone SUQUET, Robert POUJOL, Alain CALAS, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Bernard CAUMEL, Philippe MACHETEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Jacky GALABRUN, Eric PALOC.

Absents ou excusés : Claude BONNAFOUS, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, André SIDERIS, Jean-Pierre DURET, Marc HENRY, Caroline COMBES.

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

Sur le rapport du Président,

Saisi par la Commune de LA BOISSIERE d'une demande de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant la sécurisation de l'entrée urbaine empruntant la Route départementale n°27 reliant La Boissière à Aniane,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 octobre 2008 qui accepte cette délégation de maîtrise d'ouvrage,

Vu le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 150 520 € HT (134 550 € HT de travaux, 15 970 € HT d'étude de maîtrise d'œuvre et d'études complémentaires),

Considérant que l'un des principaux objectifs est d'améliorer la sécurité de cette traverse, notamment par des aménagements permettant la réduction de la vitesse des véhicules, la réalisation de trottoirs et de franchissements piétonniers,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,



- **de se prononcer favorablement** sur le plan prévisionnel de financement,

POSTE	COUT HT	FINANCEUR	TAUX	MONTANT HT
TRAVAUX	134 550 €	Conseil Général de l'Hérault	55 %	82 280 €
ETUDES	15 970 €			
		Part Financeur	55 %	82 280 €
		Part Communale	45 %	68 240 €

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter le Conseil Général au titre des amendes de police pour un montant de subvention 82 280 € H.T., soit 55% du montant total de l'opération,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter d'autres financeurs dans la limite d'un taux de 80 % de subventions
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 194 le
Publication le 18/05/2009
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 18/05/2009
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

